

2-DONNEES TECHNIQUES

Fréquence	V/Hz	110 - 230 / 50	110 - 230 / 60
Puissance nominale	kW	0,45	/
Pression max d'exercice	bar	/	10
Niveau de pression acoustique de l'émission pondérée A dans les postes de travail, (Dir. 2006/42/CE)	dB	72	/
Vitesse rotation arbre moteur	r/min	2800	/
Volume réservoir	litres	/	10
Rendement (aspirés/rendus)	l/min	110 / 60	/
Température / humidité air ambiant	°C / %	+5 +40 / 5 +95	/
Poids total	kg	11	
Dimensions (lxhxl)	mm	190x420x390	

4) VALIDITE garantie est valable lorsque l'acheteur dénonce au producteur le défaut de conformité dans 2 mois dès la date dans laquelle il a relevé ce défaut. Cette dénonciation doit être obligatoirement accompagnée par un document d'achat régulier (reçu fiscal ou facture).

5) ECHEANCE garantie échoit au cas où l'acheteur utilise la machine d'une façon inappropriée et/ou non conforme à ce "Manuel d'instructions" fourni par le producteur, ou bien au cas où le défaut de conformité était causé par une faute d'expertise de l'acheteur ou bien un cas occasionnel.

6) RESPONSABILITE producteur est exonérée de toute responsabilité convenue à éventuels dommages créés à l'acheteur, dérivant d'une faute ou d'une réducte production, conséquents à éventuels défauts de conformité.

7) FRAIS frais relatifs à la main d'œuvre et aux matériaux, nécessaires pour le rétablissement de la conformité de la machine, sont à la charge du Producteur. Les frais et les modalités d'envoi sont à agréer avec le Vendeur Autorisé.

Le marquage CE certifie la conformité de la machine aux conditions essentielles de sécurité et de santé prévues par les Directives de produit appliquées. Il se compose d'une plaquette adhésive en polyester, avec impression par transfert thermique de couleur noire est appliquée sur le panneau du moteur (FIG. 2).

4-MARQUAGE

5-IMPORTANCE DU MANUEL

AVANT D'UTILISER LA MACHINE EN OBJET IL EST OBLIGATOIRE POUR LES OPERATEURS PREPOSES DE LIRE ET C LIRE TOUTES SES PARTIES CE MANUEL D'INSTRUCTIONS.

Ce "Manuel d'instructions" a été rédigé selon les indications prévues par la Directive Machines 2006/42/CE, dans le but de garantir une facile et correcte compréhension des sujets traités de la part des opérateurs chargés de l'emploi et entretien de la machine en objet. Si les opérateurs susdits trouvent quelque incompréhension dans la lecture, on vous prie, pour éviter de mauvaises interprétations compromettant la sécurité de demander immédiatement au Producteur les explications, correctes et d'autres renseignements. Ce "Manuel d'instructions" doit être, en tout moment, à disposition des opérateurs autorisés et se trouver bien gardé toujours près de la machine.

CE MANUEL D'INSTRUCTIONS EST UNE PARTIE INTEGRANTE DE LA MACHINE ET DOIT OBLIGATOIREMENT ETRE GARDE POUR TOUTE REFERENCE FUTURE JUSQU'A SA DEMOLITION, CE MANUEL DOIT TOUJOURS ETRE A DISPOSITION DES OPERATEURS PREPOSES ET DOIT ETRE PRES DE LA MACHINE, BIEN GARDE.

LE FABRIQUANT NA AUCUNE RESPONSABILITE POUR DOMMAGES A PERSONNES, ANIMAUX ET CHOSES, CAUSES PAR LA NON OBSERVANCE DES NORMES ET AVERTISSEMENTS DECRIETS DANS CE MANUEL D'INSTRUCTIONS.

EN CAS DE PERTE OU DE DETRIORATION DU MANUEL IL FAUT EN DEMANDER UNE COPIE AU PRODUCTEUR, EN SPECIFIANT LE MODELE DE LA MACHINE ET LA REVISION INDIQUEE DANS LA COUVERTURE.

CE MANUEL D'INSTRUCTIONS IDENTIFIE L'ETAT DE LA TECHNIQUE AU MOMENT DE LA VENTE DE LA MACHINE ET NE PEUT PAS ETRE CONSIDERE NON APPROPRIE UNIQUEMENT PARCE QUE SELON LES NOUVELLES EXPERIENCES IL PEUT ETRE MIS A JOUR PAR LA SUITE.

CE "MANUEL D'INSTRUCTIONS" DOIT ETRE OBLIGATOIREMENT DELIVRE AVEC LA MACHINE SI ON LA CEDE A UN AUTRE UTILISATEUR.

9-DROITS RESERVES

Les droits réservés concernant le "Manuel d'instructions" restent propriété du Producteur. Aucune partie de ce manuel ne peut être reproduite et diffusée (complètement ou partiellement) avec n'importe quel moyen, sans l'autorisation écrite du Producteur. Toutes les marques mentionnées appartiennent aux respectifs propriétaires.

10-EMPLOI PREVU

TYPE D'EMPLOI	Industriel, artisanal et civil.
LIEU D'EMPLOI	Lieux fermés suffisamment illuminés, ventilés, avec valeurs de température et humidité de l'air ambiant indiqués au par. 2 appropriés et les dispositions de la loi en vigueur dans le pays d'emploi en matière de sécurité et santé dans les lieux de travail. La machine doit être positionnée sur un pavé plat, en assurant sa stabilité en proportion avec le poids et les dimensions générales (v. par. 2). ATTENTION! IL EST OBLIGATOIRE DE TENIR LA MACHINE HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
EMPLOI PREVU	Compression de l'air (sans huile) pour l'emploi d'outils pneumatiques appropriés et conformes aux normes en vigueur (Ex: pistoles pour soufflage, gonflage, lavage, vernissage ou sablage, etc.).
OPERATEURS PREPOSES PO L'EMPLOI	Un opérateur autorisé ayant les capacités techniques et professionnelles décrites au par. 6.

6-DESTINATAIRES

Ce "Manuel d'instructions" est destiné exclusivement aux opérateurs autorisés selon les spécifiques compétences techniques et professionnelles demandées pour le type d'intervention. Les symboles indiqués ci-dessous sont disposés au début de chaque paragraphe pour indiquer quel est l'opérateur intervenant à l'argument traité.

LES OPERATEURS AUTORISES DOIVENT REALISER SUR LA MACHINE EXCLUSIVEMENT LES INTERVENTIONS DE LEUR SPECIFIQUE COMPETENCE.

LES OPERATEURS AUTORISES AVANT DE REALISER TOUTE INTERVENTION SUR LA MACHINE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR LES PLEINS FACULTES PSYCHOLOGIQUES ET PHYSIQUES TELLES A GARANTIR TOUJOURS LE RESPECT DES CONDITIONS DE SECURITE.

OPERATEUR PREPOSE: C'est un opérateur ayant 18 ans (usager privé ou travailleur) et qui, en conformité avec ce qui est prévu par la législation en vigueur dans le pays d'emploi en matière de sécurité et santé dans les lieux de travail, soit à même de réaliser exclusivement l'allumage, l'emploi et l'extinction de la machine dans le respect absolu des instructions indiquées ici, muni de l'équipement de protection individuelle prévu.

TECHNICIEN D'ENTRIEN MECANIQUE / PNEUMATIQUE: c'est un technicien qualifié habilité pour réaliser exclusivement des interventions sur les dispositifs mécaniques / pneumatiques pour effectuer réglages, entretiens et/ou réparations même avec les protections non habilitées dans le respect absolu des instructions de ce manuel ou dans un autre document spécifique fourni exclusivement par le constructeur, muni de l'équipement de protection individuelle prévu.

TECHNICIEN D'ENTRIEN ELECTRIQUE: c'est un technicien qualifié habilité pour réaliser exclusivement des interventions sur les dispositifs électriques pour effectuer réglages, entretiens et/ou réparations même en présence de tension électrique et avec les protections non habilitées dans le respect absolu des instructions de ce manuel ou dans un autre document spécifique fourni exclusivement par le constructeur, muni de l'équipement de protection individuelle (EPI) prévu.

PREPOSE (D.Lgs. 81/08): Personne qui, en raison de la compétence professionnelle et dans les limites des pouvoirs de la nature fonctionnelle appropriée et hiérarchique confiés, supervise les travaux et assure la mise en œuvre des Directives reçues, en vérifiant la bonne exécution des travaux et exerçant un pouvoir fonctionnel d'initiative.

TECHNICIEN DU PRODUCTEUR: Technicien qualifié mis à disposition par le Constructeur et/ou par le Vendeur autorisé pour effectuer l'assistance technique demandée, interventions d'entretien de routine et extraordinaire et/ou opérations non indiquées dans ce manuel demandant une connaissance spécifique de la machine, muni de l'équipement de protection individuelle prévu.

11-EMPLOI INCORRECT RAISONNABLEMENT A PREVOIR

La machine a été projetée et réalisée exclusivement pour la destination d'emploi indiquée au par. 10 donc il est absolument interdit tout autre type d'emploi, dans le but de garantir à tout moment la sécurité des opérateurs autorisés et son efficacité.

ON INTERDIT ABSOLUMENT LA MISE EN SERVICE DE LA MACHINE DANS DES ENVIRONNEMENTS AVEC ATMOSPHERE POTENTIELLEMENT EXPLOSIVE ET/OU EN PRESENCE DE POUSSIÈRES COMBUSTIBLES (EX.: POUSSIÈRES DE BOIS, FAINES, SUCRES ET GRAINS).

DANGER DE BRÛLURES PAR CONTACT ACCIDENTEL AVEC LE GROUPE POMPAZ MONOCYCLINDRIQUE ET LE MOTEUR ELECTRIQUE. ATTENTION IL Y A UN RISQUE RESIDUEL (V. PAR. 22).

IL EST OBLIGATOIRE D'UTILISER LA MACHINE DANS LE RESPECT DE LA LEGISLATION EN VIGUEUR DANS LE PAYS D'EMPLOI EN MATIERE D'IMMISSIONS (BRUIT).

PENDANT L'EMPLOI IL FAUT VIGILER CONSTAMMENT QUE PERSONNES NON AUTORISEES NE S'APPROCHENT PAS DE LA MACHINE.

IL EST OBLIGATOIRE DE TENIR LA MACHINE HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

IL EST ABSOLUMENT INTERDIT L'EMPLOI DE LA MACHINE A L'EXTERIEUR.

IL EST ABSOLUMENT INTERDIT L'EMPLOI DE LA MACHINE POUR DES EMPLOIS NON AUTORISES DIFFERENTS PAR RAPPORT A CELUI PREVU (PAR. 10).

ON INTERDIT ABSOLUMENT L'EMPLOI DE TUYAUX D'AIR (RALLONGES), RACCORDS ET OUTILS NON APPROPRIES ET/OU NON CONFORMES A AUX NORMES EN VIGUEUR.

ON INTERDIT ABSOLUMENT DE LEVER LA MACHINE AVEC GRUE ET/OU CHARIOT ELEVATEUR.

ON INTERDIT ABSOLUMENT DE DIRIGER DES JETS D'AIR COMPRIME/CONTRE PERSONNES, ANIMAUX ET CHOSES.

ON INTERDIT ABSOLUMENT D'UTILISER LA MACHINE POUR LE LEVAGE DE PERSONNES, ANIMAUX ET CHOSES.

ON INTERDIT ABSOLUMENT DE MONTER SUR LA MACHINE.

ON INTERDIT ABSOLUMENT DE TRAINER LA MACHINE AVEC TOUT MOYEN ET/OU VEHICULE.

IL EST ABSOLUMENT INTERDIT DE METTRE EN MOUVEMENT LA MACHINE SUR DES DESCENTES ET/OU PENTES DANGEREUSES.

7-ETAT "MACHINE ETEINTE"

Avant de réaliser tout type d'intervention d'entretien et/ou réglage sur la machine il est obligatoire de:

- 1) Interrompre la source d'alimentation électrique assurant que l'interrupteur "ON (I) - OFF (O)" soit dans la pos. "OFF (O)" (FIG. 1-Réf. 3)
- 2) Débrancher le câble d'alimentation électrique (FIG. 1 - Réf. 7) de la prise d'alimentation et positionner -le près de la machine;
- 3) Décharger le réservoir (FIG. 1 - Réf. 14) (absence de pression).

8-GARANTIE

1) DECLARATION DE GARANTIE: Le producteur s'engage vis-à-vis de l'acheteur à remplacer, réparer ou intervenir autrement sur la machine si elle présente des défauts de conformité compromettant son emploi et fonctionnement corrects, exclusivement si ces défauts sont dus à l'effctive responsabilité du producteur. Le producteur se réserve le droit d'adopter la solution la meilleure pour rétablir la conformité de la machine dans une période de temps raisonnable.

2) ACHETEUR: L'acheteur se définit "consommateur" lorsque l'achat est effectué par une personne physique qui agit pour les buts inclus dans le domaine de son activité commerciale ou professionnelle; L'acheteur se définit "professionnel ou bien entreprise" lorsque l'achat est effectué par un professionnel ou bien une entreprise agissant pour les buts inclus dans le domaine de son activité commerciale ou professionnelle.

3) TERMES: Le producteur est responsable lorsque le défaut de conformité se manifeste dans les suivants termes dès la date d'achat: 24 mois si l'achat a été effectué par un "consommateur" comme décrit au point 2); 12 mois si l'achat a été effectué par un "professionnel ou une entreprise" comme décrit au point 2); (continue)

12 - TRANSPORT ET MANUTENTION DE LA MACHINE

La machine peut être transportée manuellement par un opérateur préposé en la prenant par la poignée (FIG. 3 - Réf. 1).

LE TRANSPORT DE LA MACHINE DOIT ETRE OBLIGATOIREMENT REALISE PAR UN OPERATEUR PREPOSE DANS LE RESPECT DES NORMES SUR LA "MANIPULATION MANUELLE DES CHARGES" POUR EVITER CONDITIONS ERGONOMIQUES DEFAVORABLES COMPORTANT DES RISQUES DE LESIONS AU DOS.

13-EMBALLAGE

La machine est emballée par le fabricant sur palette, fixée par des courroies et recouverte d'une boîte en carton, à manipuler uniquement par chariot élévateur ou transpalette. L'emballage contient N. 1 compresseur et N. 1 manuel d'instructions.

14-DEBALLAGE

Une fois positionné l'emballage à terre sur une surface plate qui en assure sa stabilité il faut procéder au déballage en levant la machine depuis l'emballage dans le respect des indications du par. 12.

IL EST OBLIGATOIRE D'ELIMINER L'EMBALLAGE SELON LES DIFFERENTES TYPOLOGIES DE MATERIAU DANS LE RESPECT ABSOLU DE LA LEGISLATION EN VIGUEUR DANS LE PAYS D'EMPLOI.

15-POSITIONNEMENT

La machine doit être utilisée dans un lieu de travail avec les caractéristiques décrites au par. 10 positionnée sur un sol plat qui en assure sa stabilité en relation aux dimensions générales et au poids (v. par. 2).

VOUS DEVEZ PLACER LA MACHINE A UNE DISTANCE MINIMUM DE 1 m DES AUTRES OBJETS ET/OU ENCOMBREMENTS POUR ASSURER AUX OPERATEURS AUTORISES LA POSSIBILITE DE TRAVAILLER EN TOUTE SECURITE.

16-EMMAGASINAGE

Au cas où la machine ne soit pas utilisée pendant une longue période de temps, il faut l'emmagasiner dans un endroit sûr, avec un degré de température et humidité appropriés; il faut aussi la protéger de la poussière. On conseille, avant l'emmagasinement de la machine, de réaliser le déchargement de la condense du réservoir de l'air (FIG. 1).

17-CONNEXION ELECTRIQUE

On peut brancher la machine au réseau d'alimentation électrique en introduisant la fiche du câble d'alimentation électrique (FIG. 1 - Réf. 7) dans la prise appropriée;

LE RESEAU D'ALIMENTATION ELECTRIQUE AUQUEL EST CONNECTEE LA MACHINE DOIT ETRE CONFORME AUX EXIGENCES PREVUES DANS LA LEGISLATION EN VIGUEUR DANS LE PAYS D'EMPLOI. SATIS FAIRE LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES MENTIONNEES AU PAR. 2 ET ETRE MUNIE D'UN INTERRUPTEUR AUTOMATIQUE ET DIFFERENTIEL APPROPRIE, COMBINE AVEC L'INSTALLATION DE "MISE A TERE".

TOUT TYPE DE MATERIAU ELECTRIQUE UTILISE POUR LA CONNEXION DOIT ETRE APPROPRIE POUR L'EMPLOI, MARQUE (CE) SI SOUMIS A LA DIRECTIVE BASSE TENSION 2006/95/CE ET CONFORME AUX CONDITIONS DEMANDEES PAR LES NORMES EN VIGUEUR DANS LE PAYS D'EMPLOI DE LA MACHINE.

LA FAUTE DE RESPECT DES AVERTISSEMENTS MENTIONNES CI-DESSOUS PEUT CAUSER DES DOMMAGES IRREPARABLES AU PANNEAU ELECTRIQUE DE LA MACHINE AVEC UNE ECHEANCE DE LA GARANTIE.

LE FABRIQUANT NA AUCUNE RESPONSABILITE POUR PANNEES OU ANOMALIES DE FONCTIONNEMENT DE LA MACHINE CAUSEES PAR DIFFERENCES DE TENSION ELECTRIQUE AU DELA DES TOLERANCES PREVUES PAR L'ORGANISME DISTRIBUTEUR (TENSION $\pm 10\%$ FREQUENCE $\pm 2\%$).

IL EST NECESSAIRE, IL EST OBLIGATOIRE DE CONNECTER LA MACHINE EXCLUSIVEMENT A DES GENERATEURS DE COURANT ELECTRIQUE AVEC ISSUANCES PLUS GRANDES QUE LA PUISSANCE ELECTRIQUE INSTALLEE (V. PAR. POUR SUPPORTER LE DEPART DU COURANT AU DEMARRAGE.

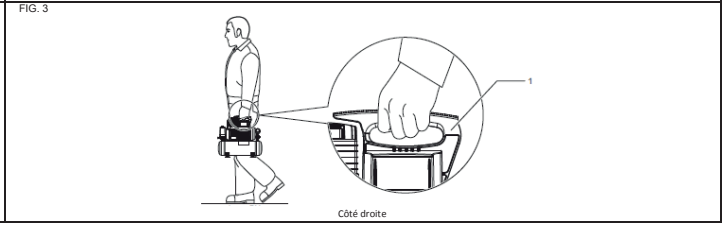
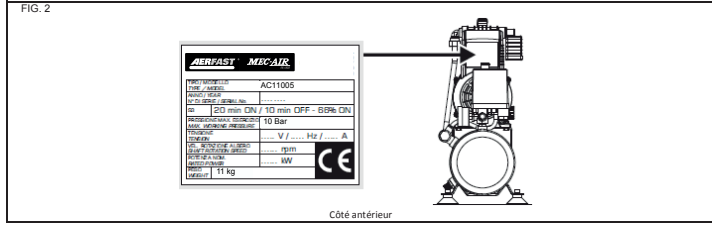
18-CONNEXION DU TUYAU DE L'AIR (RALLONGE) ET DES OUTILS

- 1) Connecter l'outil au tuyau de l'air (rallonge);
- 2) Connecter le tuyau de l'air (rallonge) au robinet rapide de sortie de l'air de la machine (FIG. 1-Réf. 11)

IL EST OBLIGATOIRE D'UTILISER DES TUYAUX D'AIR (RALLONGES), RACCORDS ET OUTILS, EN CONFORMITE AVEC CE QUI EST PRE VU PAR LES "MANUELS D'INSTRUCTIONS" FOURNIS PAR LES RELATIFS PRODUCTEURS.

ON INTERDIT ABSOLUMENT L'EMPLOI DE TUYAUX D'AIR (RALLONGES), RACCORDS ET OUTILS NON APPROPRIES ET NON CONFORMES AUX NORMES EN VIGUEUR.

LE PRODUCTEUR DECLINE TOUTE RESPONSABILITE POUR EVENTUELS DOMMAGES A PERSONNES, ANIMAUX ET CHOSES, CAUSES PAR LA NON OBSERVANCE DES NORMES DECRIETS DANS CE MANUEL.



19- DISPOSITIFS DE SECURITE'

1) SOUPAPE DE SECURITE' : (FIG. 1 - REF. 5) c'est une vanne de sécurité certifiée (calibrée à 10,5 bar), installée sur l'installation pneumatique au dessous du pressostat. Elle sert pour débrancher la surpression de l'installation si le pressostat, pour éventuelles anomalies, ne marche pas. L'intervention de la soupape de sécurité oblige l'opérateur à éteindre la machine et demander l'intervention des techniciens d'entretien.

2) PRESSOSTAT: (FIG. 1 - REF. 4) c'est un dispositif électropneumatique (calibré à min. 7 bar max. 9 bar) installé sur l'installation pneumatique. Il sert pour commander le démarrage automatique de la machine lorsque la pression d'exercice descend à 7 bars et l'arrête automatique quand la pression d'exercice rejoint les 9 bars.

3) GRILLE DE PROTECTION FIXE VENTILATEUR DE REFROIDISSEMENT : (FIG. 1 - REF. 18) c'est une protection fixe constituée par une grille en matériau plastique fixée avec des vis à la base du groupe pompant monocylindrique. Elle sert pour empêcher le contact accidentel avec le ventilateur de refroidissement en mouvement.

4) MOTOPROTECTEUR: c'est une protection thermique installée sur l'installation électrique qui arrête le moteur électrique en cas de surcharge de courant et/ou court circuit. Le rétablissement se fait automatiquement lorsque la température rentre dans les paramètres pré-réglés par le Producteur.

5) MANOMETRE PRESSION RESERVOIR: (FIG. 1 - REF. 17) C'est un dispositif de mesure installé sur le réservoir de la machine. Il affiche la pression de l'air comprimé à l'intérieur du réservoir.

6) MANOMETRE DE LA PRESSION EN SORTIE : (FIG. 1 - REF. 10) c'est un dispositif de mesure installé sur l'installation pneumatique de la machine en amont du robinet rapide de sortie air. Il affiche la pression à la sortie, réglable à travers le régulateur de pression approprié (D-9 bar) (FIG. 1 - Ref. 8).

IL EST OBLIGATOIRE DE CONTROLER CONSTamment LE BON FONCTIONNEMENT DE TOUS LES DISPOSITIFS DE SECURITE' INSTALLES DANS LA MACHINE.
IL EST OBLIGATOIRE DE REMPLACER IMMEDIATEMENT LES EVENTUELS DISPOSITIFS DE SECURITE DE MAUVAIS FONCTIONNEMENT ET/OU ENDOMMAGES.
IL EST ABSOLUMENT INTERDIT DE MANIPULER, EXCLURE ET/OU ENLEVER TOUT DISPOSITIF DE SECURITE' EXISTANT DANS LA MACHINE.
IL EST ABSOLUMENT INTERDIT DE REMPLACER TOUT DISPOSITIF DE SECURITE' OU BIEN UN DE SES COMPOSANTS AVEC DES PIECES DE RECHANGE NON ORIGINALES.

20 SIGNALISATIONS DE SECURITE'

Les signaux de sécurité utilisés se composent d'une étiquette adhésive, appliquée à l'extérieur de la machine (FIG. 4).
 Signifié des signaux:
 1) Danger courant électrique; 3) Danger haute température; 5) Obligation de débrancher la tension;
 2) Danger démarrage automatique; 4) Obligation de lire le manuel d'instructions; 6) Obligation de protéger l'oeil.

IL EST OBLIGATOIRE DE MAINTENIR BIEN PROPRES LES SIGNAUX DE SECURITE' POUR GARANTIR LA BONNE VISIBILITE'
IL EST OBLIGATOIRE DE REMPLACER LES SIGNAUX DE SECURITE' DETERIORES, EN LES DEMANDANT AU FABRIQUANT ET/OU VENDEUR AUTORISE

IL EST ABSOLUMENT INTERDIT D'ENLEVER OU ENDOMMAGER LES SIGNAUX DE SECURITE' APPLIQUES A LA MACHINE.

21- EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

IL EST OBLIGATOIRE D'UTILISER L'EPI PREVU PAR LE CONSTRUCTEUR.
IL EST OBLIGATOIRE QUE LES OPERATEURS AUTORISES UTILISENT L'EPI PREVU PAR LES PRODUCTEURS DES OUTILS UTILISES SUR LA BASE DU TYPE D'USINAGE.

ON INTERDIT AUX OPERATEURS AUTORISES DE VETIR DES VETEMENTS ET ACCESSOIRES POUVANT RESTER ENCASTRES DANS LA MACHINE:

SIGNAL	EPI OBLIGATOIRE	TYPES D'EMPLOI
	• Protection des mains (Gant anti-chaaleur)	Si on demande de l'entretien sans attendre que le moteur électrique et le groupe pompant monocylindrique se refroidissent.
	• Protection de l'ouïe (Casques)	Pendant toutes les phases d'usinage.
	• Protection des pieds (Chaussures avec pointe renforcée)	Pendant le transport de la machine.

22- RISQUES RESIDUELS

On informe les opérateurs préposés que même si le producteur a utilisé toutes les précautions techniques constructives possibles pour rendre la machine sûre, il y a encore un potentiel risque résiduel.

RISQUE RESIDUEL	Danger de brûlures par contact accidentel avec le groupe pompant monocylindrique et le moteur électrique.
GRAVITE' DU DOMMAGE	Lésions légères (normalement réversibles).
EXPOSITION	Il peut y avoir exposition si l'opérateur décide de réaliser volontairement une action incorrecte et interdite.
PROBABILITE'	Basse et accidentelle.
PHASE OU EST PRESENT LE RISQUE	Exercice.
DISPOSITIONS ADOPTÉES	Signaux de sécurité (v. par. 20). Obligation d'utiliser l'équipement de protection individuelle (EPI) (v. par. 21) et/ou attendre le refroidissement de la machine.

23- PLACES OCCUPEES PAR LES OPERATEURS PREPOSES

PLACE A: sur le côté gauche de la machine près des dispositifs de commande (v. FIG. 7), pour commander l'allumage et l'extinction du compresseur, pour effectuer la connexion/déconnexion des outils, la lecture du manomètre et le réglage de la pression, l'éventuel nettoyage ou remplacement du filtre de l'air et l'ouverture ou fermeture de la vanne de déchargement du condensat.

PLACE B en position de travail (v. FIG. 7) pour effectuer l'usinage approprié pour le type d'outil employé (Ex.: Vernissage, etc.).

24- DISPOSITIFS DE COMMANDE

Les dispositifs de commande sont représentés dans la FIG. 5.

1) Manomètre pression réservoir 4) Câble d'alimentation électrique 6) Manomètre de la pression en sortie
 2) Interrupteur "ON (I) - OFF (O)" 5) Régulateur de la pression en sortie 7) Robinet rapide sortie air
 3) Pressostat

25- CONTRÔLES AVANT LE DÉMARRAGE

AVANT DE RÉALISER L'ALLUMAGE DE LA MACHINE LES OPÉRATEURS AUTORISÉS DOIVENT OBLIGATOIREMENT RÉALISER LES CONTRÔLES INDICQUÉS CI DESSOUS.

1) S'assurer qu'il n'y ait pas de personnes non autorisées près de la machine.
 2) S'assurer que les dispositifs de sécurité soient intégrés et correctement installés et fonctionnant (v. par. 19).
 3) La machine doit être positionnée correctement (v. par. 15).
 4) L'interrupteur "ON (I) - OFF (O)" doit être en pos. "OFF (O)" (v. par. 24).
 5) La soupape de déchargement condensé doit être fermée (FIG. 1 - Ref. 14).
 6) Utiliser l'équipement de protection individuelle (EPI) obligatoire (v. par. 21).
 7) Lire et comprendre dans toutes ses parties le "Manuel d'instructions".

26- ALLUMAGE DE LA MACHINE

DANGER DE BRULURES PAR CONTACT ACCIDENTEL AVEC LE GROUPE POMPANT MONOCYLINDRIQUE ET LE MOTEUR ELECTRIQUE. ATTENTION IL Y A UN RISQUE RESIDUEL (V. PAR. 22).
LE FABRIQUANT N'A AUCUNE RESPONSABILITE' POUR DOMMAGES A PERSONNES, ANIMAUX ET CHOSSES, CAUSES PAR LA NON OBSERVANCE DES NORMES ET AVERTISSEMENTS DECRTS DANS CE MANUEL.
LE FABRIQUANT N'A AUCUNE RESPONSABILITE' SUR LE RESULTAT FINAL DE L'USINAGE CAR IL DEPEND EXCLUSIVEMENT DU TYPE D'OUTIL UTILISE ET DES HABILITES PROFESSIONNELLES DES OPERATEURS AUTORISES.
LES OPERATEURS AUTORISES PEUVENT ALLUMER LA MACHINE UNIQUEMENT APRES AVOIR OBLIGATOIREMENT REALISE' LES CONTRÔLES DECRTS AU PAR. 25.
PENDANT L'EMPLOI IL FAUT VIGILER CONSTamment QUE PERSONNES NON AUTORISEES NE S'APPROCHENT PAS DE LA MACHINE.

IL EST INTERDIT AUX OPERATEURS AUTORISES DE LAISSER SANS GARDE LA MACHINE PENDANT LE FONCTIONNEMENT ET LES ENTRETIENS.

1) Brancher la machine au réseau d'alimentation électrique en introduisant la fiche du câble d'alimentation électrique (FIG. 5 - Ref. 4) dans la prise appropriée;
 2) Allumer la machine par l'interrupteur "ON (I) - OFF (O)" (FIG. 5 - Ref. 2) en pos. "ON (I)" (la machine fonctionne jusqu'à rejoindre la pression max. d'exercice de 9 bars et par la suite elle s'arrête automatiquement).

3) Réglez la pression en sortie par le régulateur approprié (FIG. 5 - Ref. 5), sur la base de l'outil employé et le type d'usinage. Contrôlez la pression dans le manomètre approprié (FIG. 5 - Ref. 6).

IL EST INTERDIT DE VISSER OUTRE LE FIN DE COURSE LE REGULATEUR DE PRESSION EN SORTIE (FIG. 5 - REF. 5) POUR EVITER D'ENDOMMAGER LA MEMBRANE.

4) Connecter l'outil au tuyau de l'air (rallonge);
 5) Connecter le tuyau de l'air (rallonge) au robinet rapide de sortie de l'air de la machine (FIG. 5 - Ref. 7).

IL EST OBLIGATOIRE D'UTILISER DES TUYAUX D'AIR (RALLONGES), RACCORDS ET OUTILS, EN CONFORMITE' AVEC CE QUI EST PREVU PAR LE "MANUELS D'INSTRUCTIONS" FOURNI PAR LES RELATIFS PRODUCTEURS.

ON INTERDIT ABSOLUMENT L'EMPLOI DE TUYAUX D'AIR (RALLONGES), RACCORDS ET OUTILS NON APPROPRIES ET NON CONFORMES AUX NORMES EN VIGUEUR.

6) Réaliser l'usinage (la machine se rallume automatiquement lorsque la pression d'exercice descend au dessous des 7 bars);
 7) Une fois terminé l'usinage, éteindre la machine comme décrit au par. 27.

FIG. 4

27- ÉTEINDRE LA MACHINE

A la fin du cycle éteindre la machine comme suit:
 1) Éteindre la machine par l'interrupteur "ON (I) - OFF (O)" (FIG. 5 - Ref. 2) en pos. "OFF (O)";
 2) Débrancher la machine du réseau d'alimentation électrique en débranchant la fiche du câble d'alimentation (FIG. 5 - Ref. 4) électrique de la prise d'alimentation et positionnez-le près de la machine;

3) Débrancher l'outil du tuyau de l'air (rallonge);
 4) Déconnecter le tuyau de l'air (rallonge) du robinet rapide de sortie de l'air (FIG. 5 - Ref. 7) de la machine;
 5) Réaliser le déchargement de condensé du réservoir uniquement en cas de fin de cycle de travail (FIG. 1 - Ref. 14).

28- MOTOPROTECTEUR

Le motoprotecteur est une protection thermique installée dans le moteur qui arrête son fonctionnement en cas de surcharge de courant et/ou court circuit. Le rétablissement se fait automatiquement lorsque la température rentre dans les paramètres pré-réglés par le Producteur.

29- ARRÊT D'URGENCE

L'arrêt d'urgence de la machine peut être fait en portant en pos. "OFF (O)" l'interrupteur "ON (I) - OFF (O)" (FIG. 5 - Ref. 2). Pour éviter des situations de danger imminent ou à proximité, les opérateurs agréés sont tenus d'exécuter les suivantes opérations :

1) PORTER IMMEDIATEMENT EN POS. "OFF (O)" L'INTERRUPTEUR "ON (I) - OFF (O)" (FIG. 5 - REF. 2)
 2) INDICHER IMMEDIATEMENT L'EMERGENGE AU PREPOSE' (SI LA MACHINE EST UTILISEE DANS L'USINE).

30- ALLUMAGE APRES UN ARRÊT D'URGENCE

Seulement et exclusivement après avoir éliminé les causes de l'urgence et avoir attentivement estimé qu'elles n'ont pas créé des dommages et/ou anomalies à la machine, avec le consentement du Préposé, (si on utilise la machine dans l'usine) il faut allumer la machine comme décrit au par. 26.

31- ENTRETIEN DE ROUTINE

C'est l'ensemble des activités développées pour maintenir les conditions d'emploi et fonctionnement de la machine, à travers plusieurs types d'intervention (réglages, contrôle visuel, nettoyage des filtres, etc...) réalisés par le technicien d'entretien, autorisé à la fréquence établie.

L'OPERATEUR AUTORISE DOIT REALISER EXCLUSIVEMENT LES OPERATIONS DE SA SPECIFIQUE COMPETENCE (V. PAR. 6) ET AVEC LE CONSENTEMENT DU PREPOSE' (SI LA MACHINE EST UTILISEE DANS L'USINE).

ON INTERDIT A L'OPERATEUR AUTORISE' DE LAISSER SANS GARDE LA MACHINE PENDANT SON FONCTIONNEMENT ET PENDANT LES OPERATIONS D'ENTRETIEN DE ROUTINE.

TABLE ENTRETIEN DE ROUTINE

FREQUENCE	POINT D'INTERVENTION	TYPÉ D'INTERVENTION
	1 CHAQUE JOUR	Dispositifs de sécurité
Câble et fiche d'alimentation électrique		Contrôle visuel état de usage.
7 CHAQUE SEMAINE	Réservoir	A chaque fin de cycle de de travail appuyer la machine au sol et décharger la condense du réservoir en ouvrant la vanne de déchargement condensé (FIG. 1 - Ref. 14).
	N.1 filtre air	1) Dévissez la vis (FIG. 6 - Ref. 2) 2) Enlever le couvercle (FIG. 6 - Ref. 1) 3) Extraire le filtre (FIG. Extraire le filtre et nettoyez-le avec de l'air comprimé; 4) Après avoir ré-introduit le filtre, remonte correctement le couvercle. Remarque: REMPLACEZ LE FILTRE AU CAS DE EVIDENT ETAT D'USURE.

32- ENTRETIEN EXTRAORDINAIRE

C'est l'ensemble des activités développées pour maintenir les conditions d'emploi et fonctionnement de la machine, à travers plusieurs types d'intervention (réglages, remplacements, etc...) réalisés exclusivement par les techniciens du producteur en cas de panne ou bien usure.

POUR TOUTE INTERVENTION D'ENTRETIEN EXTRAORDINAIRE IL FAUT DEMANDER OBLIGATOIREMENT L'ASSISTANCE TECHNIQUE AU PRODUCTEUR OU BIEN AU VENDEUR AUTORISE'.

33- DEMOLITIONS

TOUS LES COMPOSANTS DU VENTILATEUR DOIVENT ÊTRE OBLIGATOIREMENT IDENTIFIES SELON LES DEFINITIONS DES "CODES CED" (CATALOGUE EUROPEEN DES DECHETS) ET ELIMINES EN NOMMANT DES ENTREPRISES AUTORISEES ET SPECIALISEES DANS LE PLEIN RESPECT DES REGLEMENTS DANS LE PAYS DE DEMOLITION.

LES DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES (DEEE) DOIVENT ÊTRE ELIMINES DANS LE STRICT RESPECT DE LA LEGISLATION LOCALE DU PAYS DE DEMOLITION DE LA MACHINE.

34- PIÈCES DE RECHANGE

LES PIÈCES DE RECHANGE ORIGINALES POUR ÉVENTUELS REMPLACEMENTS DOIVENT ÊTRE DEMANDÉES EXCLUSIVEMENT AU CONSTRUCTEUR OU AU VENDEUR AUTORISÉ.

IL EST ABSOLUMENT INTERDIT DE REMPLACER TOUT COMPOSANT DE LA MACHINE AVEC DES PIÈCES DE RECHANGE NON ORIGINALES.

35- ANOMALIES-CAUSES-REMEDES

Dans la table suivante on indique une série de situations pouvant se vérifier pendant l'emploi de la machine.

LES OPERATEURS AUTORISES DOIVENT REALISER EXCLUSIVEMENT LES OPERATIONS DE LEUR SPECIFIQUE COMPETENCE (V. PAR. 6) ET AVEC LE CONSENTEMENT DU PREPOSE' (SI LA MACHINE EST UTILISEE DANS L'USINE).

ANOMALIES	CAUSES	REMEDES
	Faute d'alimentation électrique	1) Contrôler que l'interrupteur "ON (I) - OFF (O)" (FIG. 5 - Ref. 2) soit en pos. "ON (I)"; 2) Contrôler que la fiche du câble d'alimentation électrique (FIG. 5 - Ref. 4) fonctionne et soit introduite correctement dans la prise appropriée; 3) Contrôler que les éventuelles rallonges et la prise de courant soient fonctionnantes; 4) Contrôler que l'interrupteur général du réseau d'alimentation électrique soit en fonction et en pos. "ON (I)".
	La machine ne s'allume pas ou bien s'arrête et ne se rallume pas.	Attendre le refroidissement du moteur et le rétablissement automatique (v. par. 28).
	La machine redémarre plusieurs fois sans utiliser l'outil.	Pertes depuis le tuyau air, outil ou installation pneumatique. 1) Contrôler que l'installation pneumatique n'ait pas subi des dommages;; 2) Contrôler l'intégrité et la connexion du tuyau air et de l'outil.
	Le réservoir n'est pas en pression.	Allumer la machine et attendre le chargement du réservoir en vérifiant la pression sur le manomètre approprié.
	De l'outil ne sort pas d'air.	Mauvais réglage de la pression en sortie. Contrôler que la valeur indiquée dans le manomètre pression à la sortie (FIG. 5 - Ref. 6) soit supérieure à 0 (zéro) bar.
	L'outil est endommagé.	Contrôler l'intégrité et efficacité de l'outil.
	Réduction de pression du réservoir air.	Pertes depuis le tuyau air, outil ou installation pneumatique. 1) Contrôler l'intégrité de l'installation pneumatique. 2) Contrôler l'intégrité du tuyau air et de l'outil. 3) Contrôler que les connexions machine-tuyau air et tuyau air-outil soient correctes. 4) S'assurer que la vanne de déchargement condensé (FIG. 1 - Ref. 14) soit bien fermée.
	Intervention de la vanne de sécurité	Pressostat en panne.
	Perte d'air de la vanne du pressostat avec la machine arrêtée.	Vanne de rétention salle ou usurée. Contacter un vendeur autorisé.
	La machine vibre et/ou émet beaucoup de bruit.	Rupture mécanique.
	Démarrages fréquents et bas rendement.	Filtre air sale. Réaliser le nettoyage du filtre (v. par. 31).

FIG. 5

FIG. 6

FIG. 7

Vue côté droite

Vue plan

**DÉCLARATION « CE » DE CONFORMITÉ
NOTIFICATION OF EC CONFORMITY
EG-KONFORMITÄTSERKLÄRUNG**

Le constructeur / l'importateur / le responsable de la mise sur le marché :
The manufacturer / the importer / the person in charge of marketing

SOFRAGRAF

29, rue de la Gare
Saint Amé - 88125 Vagney Cedex – France

Nous déclarons sous notre propre responsabilité que l'appareil désigné ci-dessous
We declare on our own responsibility, that the undermentioned tool

Marque / Trademark : **AIR COMPRESSOR AERFAST-MECAIR**
Type / Type : **AC11005 (AFN0018)**
AC330/24 (AFN004)

N° matricule / Serial n° : voir plaque d'identification / see identification plate

Année de construction/Year of construction : voir plaque d'identification / see identification plate

est en conformité avec les normes et documents normalisés suivants :
is in accordance with the following specifications and standardised documents :

Directives européennes European instructions	2006/42 CE 2004/108CE 97/23 CE (Art. 3-3) 2006/95CE
---	--

Le fabricant est en possession du dossier technique correspondant
The manufacturer is in possession of the relative technical file

Fait à Saint Amé, le : 22/12/2014
Nom du signataire : # Olivier NAULIN
Fonction : Production / QSE Manager

Signature :



Processus : Sécurité, environnement, réglementation	Page 1/1
Sous processus :	Indice C
Document : Déclaration de conformité "CE"	Approuvé par : E. Thiriet